NOM et prénom de l'élève : Classe :

BOURSE DE COLLÈGE

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une bourse de collège au titre de l'année 2018-2019 (voir le barème ci-dessous) vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 18 octobre

- soit faire une demande en ligne à partir du portail Scolarité-Services
- soit retirer un formulaire au secrétariat de l'établissement, par l'intermédiaire de votre enfant muni de son carnet de liaison.

Barème des bourses nationales de collège - année scolaire 2018-2019

	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016		
Nombre d'enfants à charge	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	15 048	8 134	2 870
2	18 521	10 012	3 532
3	21 993	11 889	4 195
4	25 466	13 767	4 857
5	28 939	15 644	5 520
6	32 412	17 521	6 182
7	35 884	19 399	6 844
8 ou plus	39 357	21 276	7 507
Montant annuel de la bourse	**105 €**	**288 €**	**453 €**

Je ne souhaite pas faire de demande de bourse ☐

Je souhaite faire une demande de bourse : sur internet ☐

en version papier ☐

Le : Signature des représentants légaux

Merci de compléter obligatoirement ce document qui sera ramassé en classe lundi 24 septembre 2018